



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60  
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

# MODALITES DE SELECTIONS INTERNATIONALES

## Saison sportive 2015

Version au 15 décembre 2014

# MODALITES GENERALES DES SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE (HORS ELITE)

## PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) est d'obtenir à minima une médaille lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio de Janeiro. Le calendrier sportif international est très dense. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent à la fois à être médaillées dans les épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

## CADRE GENERAL

- 1- Le Directeur Technique National (DTN) est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
- 2- Les sportifs doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2015.
- 3- Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (E.T.U.-I.T.U.).
- 4- Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.
- 5- Si le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
- 6- Après l'attribution des places aux sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, en s'appuyant éventuellement sur les critères d'éligibilité, décider de sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'équipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable. Un ou des sportif(s) pourra (pourront) être retenu(s) pour participer à une stratégie collective permettant à un autre membre de l'équipe de France de décrocher une médaille.
- 7- Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer le quota attribué au pays.
- 8- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 9- Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau dûment signée, à la conformité de la préparation définie avec l'Entraîneur National et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte international.
- 10- Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une absence totale ou partielle du suivi

médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou du non-respect du calendrier de compétitions.

- 11- Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par l'International Triathlon Union (I.T.U.) et/ou par l'European Triathlon Union (E.T.U.) aux règles en vigueur pour les Championnats du Monde et d'Europe.
- 12- En cas d'épreuve par équipe distincte de l'épreuve individuelle, la participation à cette épreuve sera décidée dans l'intérêt de l'Equipe de France. En fonction du niveau de performance des sportifs (ves) sélectionnés (ées) et du calendrier international, le sélectionneur se réserve le droit de constituer ou non, une équipe de France. L'équipe est composée à partir des sportifs sélectionné(e)s en individuel sauf cas particulier.
- 13- La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par de tels amendements.

**EQUIPE DE FRANCE YOUTH**

**TRIATHLON**

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

CODE APE 9312Z - N° SIRET 337 535 868 00034



## Préambule:

### Tests de sélection :

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe Youth seront organisés le samedi 4 et dimanche 5 avril 2015 à Saint-Raphaël sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent remplir le formulaire en ligne avant le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015 :

<https://docs.google.com/a/fftri.com/forms/d/1pCnGamXO-l73tg8DlnkzzNt5Tz51S2g3YR4Lk3nLqjs/viewform>

### Coupes d'Europe Junior :

Les étapes de coupes d'Europe junior au programme de l'équipe de France de triathlon sont :

- Quarteira (Portugal), les 21 et 22 mars 2015
- Holten (Hollande), le 4 juillet 2015
- Châteauroux (France), le 18 juillet 2015

La F.F.TRI. se réserve le droit d'établir des sélections nationales d'athlètes nés entre 1996 et 1999 à l'occasion de ces épreuves.

Des informations sur les épreuves de coupes d'Europe Junior sont disponibles sur le site de la F.F.TRI. :

[http://www.fftri.com/files/pdf/Coupes\\_Europe\\_Junior\\_2015.pdf](http://www.fftri.com/files/pdf/Coupes_Europe_Junior_2015.pdf)

## CHAMPIONNAT D'EUROPE

Lieu : BANYOLES (Espagne)

Date de l'épreuve : 25 et 26 juillet 2015

Format : relais de 3 sportifs du même sexe (300m – 8 km – 2 km) (sous réserve de modification par l'E.T.U.)

Seuls les sportifs nés (e)s entre 1998 et 2000 peuvent prétendre à la sélection.

**En fonction du niveau de performance des sportifs ayant réalisé les critères d'accès à la sélection, le sélectionneur se réserve le droit de constituer ou non une Equipe de France.**

Quota maximal E.T.U : 2 équipes

### Femmes et Hommes

#### Critères d'accès à la sélection:

- Etre champion(ne) de France de Triathlon cadet (te) 2015
- Avoir terminé premier(e) cadet(te) français(e) et dans les 3 premier(e)s d'une coupe d'Europe junior de triathlon 2015 inscrite au programme de l'équipe de France avec au moins 50 sportifs (ves) et 12 nations représentées.
- Avoir terminé premier(e) cadet(te) et avoir réalisé moins de 28'00" pour les femmes et 25'00" pour les hommes à l'addition des temps aux tests de sélection avec un temps minimum de 18'00" pour les femmes et de 15'45" pour les hommes sur le 5000 m course à pied.
- Avoir terminé premier(e) minime et avoir réalisé moins de 15'30" pour les femmes et 14'00" pour les hommes à l'addition des temps aux tests de sélection avec un temps minimum de 10'40" pour les femmes et de 9'30" pour les hommes sur le 3000 m course à pied.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionnés un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves et tests cités ci-dessus et des résultats obtenus au cours de la saison 2015.

Date de publication de la sélection : 10 juin 2015